

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 octobre 2020

1^{ère} Commission**N° CP-2020-9-1-2****Service instructeur**

DGA développement humain et solidarité -
direction ressources solidarité

Service consulté

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
EHPAD DE SOULTZMATT
REHABILITATION ET EXTENSION
PRET CDC**

Résumé : Il vous est proposé d'octroyer à l'EHPAD de SOULTZMATT une garantie d'emprunt à hauteur de 75 % relative à un emprunt complémentaire de 500 000 € dans le cadre du financement de la réhabilitation et de l'extension du bâtiment de l'EHPAD.

Au cours de sa séance du 28 août 2020 (n°CD-2020-5-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

L'EHPAD de Soultzmatt, situé 22 rue de l'hôpital, dispose d'une capacité autorisée de 75 places. Le projet porte sur la restructuration de l'existant et la construction de 2 extensions afin d'adapter les locaux à la prise en charge de la perte d'autonomie des résidents : suppression des chambres doubles existantes, installation de salles de bains dans toutes les chambres et intégration de locaux d'activités supplémentaires.

Les travaux ont débuté en décembre 2017 et devraient s'achever en août 2021, en tenant compte d'une interruption de 6 mois en raison de la Covid-19.

Un premier emprunt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts en 2017 pour un montant de 3 700 000 €. Le coût prévisionnel des travaux a été revu à la hausse, nécessitant un recours supplémentaire à l'emprunt pour un montant de 500 000 €.

Le financement de l'opération s'établit ainsi :

• Subvention CNSA :	450 000 €
• Subvention ARS :	852 000 €
• Subvention Conseil Départemental :	825 000 €
• Emprunt CDC PHARE 2017 :	3 700 000 €
• Emprunt CDC PHARE 2020 :	500 000 €
• Autofinancement :	69 242 €
Coût global de l'opération :	6 396 242 €

Les caractéristiques du prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts pour lequel la garantie d'emprunt est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt n° 112040	Offre CDC
Montant	500 000 €
Commission d'instruction	300 €
TEG	0,83 %
Phase d'amortissement	
Durée	25 ans
Index	Taux fixe
Marge fixe sur index	-
Taux d'intérêt	0,83 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité de redéploiement
Modalité de révision	Sans Objet
Taux de progressivité de l'amortissement	0 %

La décision d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 75 % pour ce prêt ne soulève pas de problème de principe s'agissant d'un établissement médico-social de compétence départementale, habilité à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale.

La Ville de Soultzmatt se porte garante à hauteur de 25% du prêt.

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 article 2761.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de garantie d'emprunt et de m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à la caution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH